

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Le débat portant sur les orientations générales du budget 2022 est intervenu le 3 février 2022. La séance du Conseil métropolitain consacrée à l'examen du budget primitif 2022 est programmée le 11 mars 2022.

La présentation des budgets intercommunaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services intercommunaux, telles que les charges de personnel ou les produits issus de la valorisation du domaine, par exemple ;
- La section d'investissement retrace les dépenses et recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la Métropole.

La réglementation permet ou impose l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. La Métropole Nice Côte d'Azur dénombre un budget principal et neuf budgets annexes.

Pour plus de simplicité, il est proposé une présentation consolidée des dépenses et recettes, avec retraitements des flux inter budgets globalement neutres.

La section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 895,2 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des concours financiers de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 815 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des charges de personnel et des charges à caractère général.

L'autofinancement :

Grâce aux efforts de gestion entrepris au cours des dernières années, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 80,2 millions d'euros, qui permet de financer les dépenses de la section d'investissement.

La section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 486,2 millions d'euros. Elles sont constituées, pour l'essentiel, de subventions d'investissement reçues et d'emprunts.

L'encours d'emprunt est projeté à 1.658,8 millions d'euros au 31/12/2022.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 566,4 millions d'euros.

Outre le remboursement en capital des emprunts, elles comprennent les dépenses d'équipement qui s'établissent à 336,7 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 2,8 millions d'euros de différé de paiement, qui permettent de financer de nombreux projets :

- 108,9 millions d'euros en matière de transition écologique :
Il est notamment prévu 58,7 millions d'euros d'investissement dans le domaine du transport permettant de lancer les opérations d'extension du réseau de transport en site propre (lignes 4 et 5 de tramway vers Cagnes-sur-Mer et la Trinité, extension par câble de la ligne 2 vers Saint-Laurent-du-Var, bus à haut niveau de service Gambetta à Nice), la modernisation des matériels roulants, la réalisation de la gare routière du PEM Saint-Augustin ou la poursuite du plan vélo.
16,1 millions d'euros seront aussi consacrés à la gestion des déchets afin de moderniser et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'usine d'incinération, de construire une deuxième recyclerie qui sera implantée dans le quartier de l'Ariane à Nice ou encore de mettre en œuvre un plan de modernisation des engins de collecte.
- 17,9 millions d'euros en matière d'attractivité économique :
Une enveloppe de 5,9 millions d'euros sera notamment consacrée aux travaux de modernisation des ports.
3,4 millions d'euros sont programmés au titre de la rénovation du centre de formation d'apprentis ainsi qu'à l'acquisition de matériel pédagogique.
2 millions d'euros portent sur des opérations spécifiques de développement économique telles que les travaux de requalification de zones d'activités économiques ou le financement de démonstrateurs.
- 83,8 millions d'euros en matière de cohésion sociale et territoriale.
Ils permettent en particulier de financer 70 millions d'euros de travaux de reconstruction des vallées sinistrées par la tempête Alex.
12,4 millions d'euros portent sur le financement du logement social et des programmes de renouvellement urbain.
- 126,2 millions d'euros en matière d'infrastructures.
28 millions d'euros sont notamment positionnés sur l'opération de prolongement de la sortie ouest de la voie Mathis.
Il est enfin prévu 13 millions d'euros de travaux de mise aux normes des tunnels.

Par ailleurs, les régies personnalisées (service eau et assainissement, Régie Ligne d'Azur, Régie Parcs d'Azur et SYMISCA) s'associent aux efforts de la Métropole Nice Côte d'Azur en matière d'investissement, celles-ci ayant programmé 104 millions d'euros de crédits d'équipement en 2022.